CERTIFICAT DE CONFORMITE (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné NARDEAU SAS 01500 AMBRONAY, Constructeur

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination

: ADOC (D1) Marque **R2E19C** (D2) Type Variante Version (D3) Dénomination commerciale

VF9R2E19CMA045004 Numéro d'identification:

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg):

(F2) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service da (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service da

(G) Masse en service (G1+75) (kg): 4080 kg (G1) Poids à vide national (PV) (kg):

(J) Catégorie internationale: 04 (J1) Genre national : REM - RETC

(J3) Carrosserie (désignation nationale): PLATEAU

(K) Numéro de la réception par type : (P1) Cylindrée (cm3):

(P2) Puissance nette maximale (kW): (P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV): Rapport de puissance / masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : (U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) : (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min-1) :

(V7) CO₂ (g/km):

(V9) Classe environnementale:

(3)

non concerné

(2)

(1)

(1) non concerné non concerné

(1)

(1)(4)non concerné non concerné

non concerné non concerné non concerné

non concerné non concerné non concerné

non concerné non concerné

Est entièrement conforme au type variante dont le prototype à fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

N° L-0137.05.00

Sort de nos usines, le 25.05.10 pour être livré à NANTET LOCABENNES SAS Petit Coeur 73260 Aigueblanche

Fait à Ambronay Le 25.05.2010

- BEN AMO

La route à vos mesures

01500 AMBRONAY Remoraues et Semi Tél. 04 74 38 09 27 - Fax 04 74 38 09 47

Siret 545 720 159 00018

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

(4) Dans le cas d'une carrosserie BEN AMO fournir l'annexe IX

Nota Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type. Rappel Toute transformation de ce véhicule, susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R312-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le présent certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture - le cas échéant d'une réception à titre isolé parle service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

(1)OUI Protections latérales OUI Dispositif anti-encastrement OUI Dispositif anti-projections ABS Catégorie

Dispositif de freinage conforme à la directive 71/320/CEE*2002/78/CE

Fait à Ambronay Le 25.05.2010

